

**RÉGIME D'INVESTISSEMENT COOPÉRATIF**  
**CERTIFICAT DE L'AUDITEUR\***  
**(MAINTIEN DE L'AVOIR POUR UNE COOPÉRATIVE**  
**CONSTITUÉE AVANT LE 23 AVRIL 1985)**

Je soussigné, auditeur de

---

(nom de la coopérative)

atteste que l'avoir non constitué de titres émis dans le cadre du RIC<sup>1</sup> n'est pas inférieur, à la fin de l'exercice financier se terminant dans l'année civile qui précède la demande, à 80 % de cet avoir au 23 avril 1985.

---

(date)

---

(nom en majuscule)

---

(signature de l'auditeur)

\* Ce certificat n'est pas requis si la coopérative a été constituée après le 23 avril 1985.

---

<sup>1</sup> Les titres émis dans le cadre du RIC comprennent tant les titres émis suivant les règles du nouveau Régime que ceux émis suivant les règles de l'ancien Régime.